

COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2019
PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 20 heures

Président : M. Éric LIEGEON

Secrétaire : M. Benjamin LHOMME

Membres présents : 7

Membres absents : 1

Membres absents excusés : 1

Membres ayant participé au vote : 7

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 30 août 2019

2. Finances

- Demande de Fonds de concours
- Attribution de subventions communales

3. Bâtiments communaux

- Gestion du Centre d'Accueil
- Logements communaux

4. Courriers

- Courrier GAEC GRESSET : Raccordement eau et passage électricité
- Courrier GAEC LIEGEON DU CESSET : Projet de construction bâtiment agricole

5. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du CM du 30 août 2019

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil municipal du 30 août 2019 est approuvé.

2. Finances

– Demande de fonds de concours

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite le premier fonds de concours de la part de la CFD (Communauté de communes Frasne-Druegeon) pour un montant de 1 315.53 €,
 - Atteste du paiement des factures d'eau et d'assainissement pour un montant de 3 806.56 € TTC,
 - Atteste n'avoir reçu aucune subvention sur ces factures et supporter la totalité des sommes restantes, à savoir 2 491.03 €,
- Sollicite le second fonds de concours de la part de la CFD (Communauté de communes Frasne-Druegeon) pour un montant de 12 833.17 €,
 - Atteste du versement d'une subvention de 16 769.74 € à l'association Familles Rurales pour le périscolaire, du paiement des factures d'électricité pour un montant de 6 798.42 € TTC, du paiement des factures de combustibles pour un montant de 6 527.29 € TTC,
 - Atteste n'avoir reçu aucune subvention sur ces factures et supporter la totalité des sommes restantes, à savoir 17 262.28 €,
- Autorise le Maire à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières ainsi qu'à signer les documents en résultant.

– Attribution de subventions communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

SUBVENTIONS 2019	
Don du sang	100 €
Club de l'Amitié	300 €
ASL	300 €
Club Tennis de table	100 €
Le Petit Panier	100 €
TOTAL	900 €

3. Bâtiments communaux

– Gestion du Centre d'Accueil – Prestation de service

La prestation d'entretien du Centre d'accueil est assurée depuis plusieurs années par M. Stéphane JEANNERET. Le Conseil municipal tient à souligner la qualité du travail réalisé ainsi que

la disponibilité de M. JEANNERET.

Un forfait de 80 € est payé par location, celui-ci comprend une pré-visite, états des lieux avant et après location, nettoyage, etc... Afin de tenir compte du temps passé pour cette prestation, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de réévaluer de ce service à hauteur de 100 €.

Certaines locations nécessitent de reprendre le ménage derrière les locataires. Les heures de nettoyage supplémentaires sont réalisées par M. JEANNERET et sont refacturées par la commune au locataire. Ces travaux complémentaires seront désormais facturés à hauteur de 25 € de l'heure. À l'occasion d'événement particulier, M. Stéphane JEANNERET met à disposition de la commune du **matériel de sonorisation**. Ce matériel pourra être également utilisé pour palier la sonorisation défectueuse de l'église. Les prix proposés pour la location et l'installation de ce matériel sont de 60 € pour les différentes cérémonies et 80 € pour la sonorisation de l'église.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le montant de cette prestation.

– **Gestion du Centre d'Accueil – Caution**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de porter le montant de la caution à 500 € au lieu de 300 € pour les locations du Centre d'Accueil. Ce nouveau montant s'applique aussitôt.

Les autres tarifs restent inchangés.

– **Logement Communaux**

Les locataires du logement communal de la Mairie ont donné leur préavis en date du 15 septembre. Le logement sera disponible à compter du 15 décembre 2019.

Par acte, à Courvières en date du 26 octobre 2012, la commune a consenti un bail à Madame BIZET Marie-Line à effet du 1^{er} novembre 2012, portant sur un logement situé 3 rue de Cuvier à Courvières. M. et Mme BIZET souhaitent payer par avance mensuellement les charges locatives inhérentes à leur logement. Il est proposé un avenant au bail de location afin d'intégrer le versement de 120 € d'avances sur charges récupérables estimé sur le montant des charges 2018 dès le loyer du mois d'octobre 2019.

Le gainage de la cheminée du logement occupé par M. et Mme BIZET étant obsolète, il a été refait à neuf par l'entreprise MICKA Toiture.

4. Courriers

– **Courrier GAEC GRESSET : Raccordement eau et passage électricité**

Le GAEC GRESSET a transmis un courrier à la commune pour deux demandes distinctes :

- Réaliser une tranchée en traversant la voirie communale (route de Cuvier à proximité du pont) pour permettre la pose d'une gaine avec un câble électrique afin d'alimenter et de sécuriser

la clôture côté "Préfilles"

- o Établir un piquage sur la conduite d'eau de la Gaudine qui traverse la parcelle "Les Préfilles" située côté village. Cette parcelle est exploitée par le GAEC GRESSET.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à ces deux demandes.

- Courrier GAEC LIEGEON DU CESSET : Projet de construction bâtiment agricole

M. le Maire étant concerné par ce dossier, il quitte la séance. M. Bernard GIRARD, 1^{er} Adjoint, prend la présidence du Conseil municipal.

Le GAEC LIEGEON du CESSET projette la construction d'un bâtiment agricole pour vaches laitières et annexes à l'extérieur du village. Les critères retenus pour l'implantation de ce bâtiment sont la proximité d'un chemin pour l'accès et la position au milieu du parcellaire exploité par le GAEC.

Au vu de ces éléments, le GAEC souhaiterait acquérir un terrain communal d'environ 1,8 Ha. Ce terrain fait partie d'un ensemble cadastré 176 section C numéro 408 "Sous le Secey", il est situé côté gauche du chemin d'exploitation en limite de parcelle.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, acceptent de vendre ce terrain au prix de 2 500 €/Ha. Les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge du GAEC.

5. Questions diverses

Aucune question diverse n'est évoquée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

B. GIRARD
1^{er} Adjoint au Maire



E. LIEGEON
MAIRE

